

## LE 2Eme ENJEU : LA SITUATION FINANCIERE

Le désengagement de l'Etat vis-à-vis du mouvement sportif n'est plus aujourd'hui un thème de discussion. C'est une réalité à laquelle nous sommes désormais confrontés.

Il ne sera pas éternellement possible de compenser par un travail forcené de recherche de « subventions exceptionnelles » (comme ce fut le cas cette année pour les Internationaux) ce désengagement de l'Etat.

En 2005, en Assemblée Générale, j'avais insisté sur l'objectif prioritaire -UN JOUEUR=UNE LICENCE- afin d'une part d'accélérer le comblement de notre déficit et d'autre part d'anticiper justement sur le désengagement de l'Etat :

*« La Fédération ne pourra pas longtemps continuer à percevoir plus de subventions que ce que génèrent ses propres licences ».*

Il est aujourd'hui encore plus nécessaire de rappeler que notre dépendance financière vis-à-vis des subventions allouées par l'Etat est, tout confondu, supérieure à 60%. Ce qui, très clairement signifie que notre Fédération est et sera particulièrement touchée par le désengagement de l'Etat.

Il ne s'agit pas ici de tomber dans le catastrophisme mais simplement, en toute transparence, d'évoquer clairement à la veille d'une échéance électorale importante une situation de fait incontournable.

1 : **Poursuivre le développement de nos licences** est un des moyens essentiels pour augmenter nos ressources propres.

*Prenons quelques exemples :*

*Le Karaté, sport comme nous candidat à l'olympisme, compte, comme le squash 200.000 pratiquants. Sauf qu'il enregistre +/- 200.000 licences. Le produit des licences au Judo représente 70% d'un budget de 25 millions d'euros. Les subventions de l'Etat ne représentent que +/-14% du budget.*

*Dans les deux cas, il est clair que les recettes liées aux licences représentent des sommes déterminantes dans l'équilibre budgétaire et en même temps minimisent les risques de dépendance par rapport à l'Etat. Comme il est aussi clair que faire coïncider notre nombre de pratiquants avec notre nombre de licenciés permettrait d'une part de solder le déficit et d'autre part de dégager des ressources supplémentaires de développement.*

La « **Convention Club Associé** », parfois décriée, est partie intégrante de l'organisation de la pratique dont la Fédération a délégué. C'est, qu'on le veuille ou non, grâce à elle que notre nombre de licences a fait un bond en avant.

La suppression pure et simple de cette Convention serait une erreur majeure qui ne profiterait qu'à ceux qui justement n'ont jamais joué le jeu de la licence et quelque part entretenu notre faiblesse.

Ce dont la Convention a certainement besoin est **une adaptation**. La **Commission Club Associé** aura en la matière un rôle capital à jouer. Il paraît donc nécessaire qu'elle regroupe des représentants du secteur public et du secteur privé afin que soient mises en perspective les attentes des clubs et la ligne directrice 1 joueur=1 licence.

2 : **Les licences ne sont pas la seule direction à explorer.**

Corollaire du désengagement de l'État, les **collectivités territoriales** vont en effet jouer un rôle financier de plus en plus important. Les **Ligues** vont avoir à se structurer et à inclure dans leurs priorités la création des **Comités Départementaux** sources de financement incontournables pour les années futures.

C'est dans ce cadre que l'idée formulée par un représentant des DOM TOM me paraît particulièrement fondée et complémentaire : créer une **Commission spécifique DOM/TOM** qui se chargera du suivi de toutes les possibilités propres aux territoires d'outre mer.